

**PROVINCE DE QUÉBEC**36<sup>e</sup> LÉGISLATURE2<sup>e</sup> SESSIONQUÉBEC, LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2001

## CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Québec, le 1<sup>er</sup> novembre 2001*

Aujourd'hui, à dix heures dix minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 57 Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières
- n<sup>o</sup> 154 Loi modifiant la Loi sur le mérite agricole, la Loi sur le mérite de la restauration et la Loi sur le mérite du pêcheur
- n<sup>o</sup> 196 Loi concernant l'Agence universitaire de la Francophonie

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.